

Catégorie

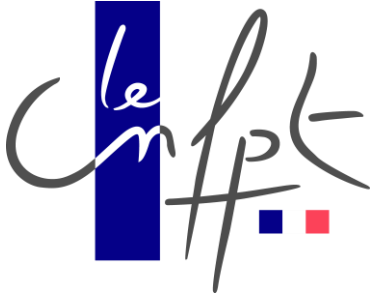
A

*Examen*  
*professionnel*  
**d'ingénieur**  
**en chef territorial**

---

**SESSION 2025**





**BILAN DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'INGENIEUR EN CHEF TERRITORIAL  
SESSION 2025**



# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
I. COMPOSITION DU JURY .....	4
II. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY .....	5

## **DONNÉES STATISTIQUES**

III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL .....	12
IV. PARTICIPATION .....	12
V. PROFILS DES CANDIDATS .....	13
VI. NOTES ET SEUILS .....	18

## **INTRODUCTION**

L'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux session 2025 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 21 novembre 2024.

Conformément à l'article 7 du décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, le nombre de postes ouverts était de 21.

La période d'inscription était fixée du 13 janvier au 14 février 2025.

La phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature) s'est déroulée du 27 mars au 4 avril 2025.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 7 avril 2025.

L'épreuve orale d'admission a eu lieu à Paris du 2 au 13 juin 2025.

La réunion d'admission s'est tenue le 13 juin 2025.

# I. COMPOSITION DU JURY

<b>Présidente</b>
Emilie RUIN Ingénieure en chef territoriale Directrice du Parc régional des Baronnies provençales (26)
<b>Suppléant</b>
Valentin RABOT Vice-président Eurométropole de Strasbourg et Maire d'Achenheim (67)
<b>Collège des élus locaux</b>
Philippe CAR Adjoint au maire Alfortville (94)
Valentin RABOT Vice-président Eurométropole de Strasbourg et Maire d'Achenheim (67)
Emma VERAN Conseillère communautaire à la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et Adjointe au maire de Cannes (06)
<b>Collège des fonctionnaires territoriaux</b>
Benjamin DELPLANQUE Ingénieur en chef territorial Directeur Mobilités à Toulouse Métropole (31)
Carole DESMARAIS Ingénieure en chef territoriale Directrice déléguée Usages numériques à la région Occitanie (31)
Emilie RUIN Ingénieure en chef territoriale Directrice du Parc régional des Baronnies provençales (26)
<b>Collège des personnalités qualifiées</b>
Luc Alain VERVISCH Directeur des Études et de la Recherche à la Banque Postale (75)
Florence LERIQUE Professeure des universités Département Aménagement, Tourisme et Urbanisme de l'Université Bordeaux Montaigne (33)
Romain PASQUIER Directeur de recherche au CNRS et titulaire de la Chaire " <i>Territoires et mutations de l'action publique</i> " à SciencesPo Rennes (35)

## **II. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY**

### **INTRODUCTION**

L'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux session 2025 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 21 novembre 2024.

Conformément à l'article 7 du décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, le nombre de postes ouverts était de 21.

La période d'inscription était fixée du 13 janvier au 14 février 2025.

La phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature) s'est déroulée du 27 mars au 4 avril 2025.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 7 avril 2025.

L'épreuve orale d'admission a eu lieu à Paris du 2 au 13 juin 2025.

La réunion d'admission s'est tenue le 13 juin 2025.

### **RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY**

#### **Préambule et objectif du rapport**

Le présent rapport a pour objectif de revenir sur les étapes clefs de cet examen, d'en rappeler succinctement le déroulé et les statistiques. Il ambitionne surtout, au-delà des commentaires individualisés des fiches de notations, de donner un éclairage et des clefs de compréhension à l'attention des candidats, en particulier ceux qui n'ont pas été retenus cette année. Il a également vocation à être un outil de perspective pour celles et ceux qui envisageraient ou souhaiteraient se présenter à cet examen.

Lorsque le CNFPT m'a sollicitée pour assurer la présidence de ce jury, j'y ai perçu la reconnaissance pleine et entière de mon statut d'ingénieur en chef, et par là-même celle des directeurs de syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux comme cadres A+.

Les étapes de concours et d'examens professionnels constituent une façon de se saisir de son parcours professionnel sans attendre de manière passive une forme de reconnaissance. Le simple fait de s'engager avec sérieux dans une telle démarche est le signe d'un certain volontarisme et d'une certaine ténacité.

Assurer ce rôle de présidence du jury a été l'occasion de rencontres humaines enthousiasmantes et riches au sein du jury : la diversité des regards et des parcours ainsi réunis par le CNFPT a fait toute la qualité et l'objectivité des appréciations formulées sur les performances tant écrites qu'orales des candidats.

## La composition du jury et l'appui du CNFPT

Comme chaque année, le CNFPT avait constitué un jury pluriel riche de ses convictions, expériences et situations professionnelles. Avec des approches et analyses complémentaires et diversifiées, les membres du jury ont évalué avec bienveillance et exigence les candidats.

Lors de la phase d'admissibilité, les binômes de correcteurs ont pu échanger de manière constructive entre eux. Des points quotidiens ont également permis de résoudre collectivement certains questionnements. Mais globalement l'enjeu était de reconnaître un parcours et une posture qui laissaient penser que la candidate ou le candidat avait le potentiel pour accéder au grade d'ingénieur en chef. Quelques caractéristiques fortes sont ainsi ressorties :

- ♦ Il s'agissait bien sûr a minima d'être capable d'identifier, de qualifier et de proposer des solutions sur un problème complexe (exigences requises pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux) ;
- ♦ Les profils qui dans ce traitement de problème complexe avaient déjà eu l'expérience de la gestion de ressources humaines et de budgets en autonomie ont été privilégiés ;
- ♦ Le lien au politique, la manière de prendre en compte et de se positionner par rapport aux élu.e.s a également été un critère d'évaluation.

Le jury de l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial était cette année composé comme suit.

Le collège des élues et élus était composé de :

- ♦ Monsieur Philippe CAR – Adjoint au Maire d'Alfortville
- ♦ Valentin RABOT – Vice-Président à l'Eurométropole de Strasbourg et Maire d'Achenheim – Suppléant de la présidente
- ♦ Madame Emma VERAN- Conseillère communautaire à la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et adjointe au Maire de Cannes

Le collège des personnalités qualifiées était composé de :

- ♦ Madame Florence LERIQUE – Professeure des Universités Département Aménagement, Tourisme et Urbanisme, Université de Bordeaux-Montaigne
- ♦ Monsieur Romain PASQUIER – Directeur de recherche au CNRS et titulaire de la chaire « Territoires et mutations de l'action publique » à SciencesPo de Rennes
- ♦ Monsieur Luc-Alain VERVISCH – Directeur des études et de la recherche à la banque postale

Le collège des fonctionnaires territoriaux était composé de :

- ♦ Monsieur Benjamin DELPLANQUE – Directeur des Mobilités à Toulouse Métropole – Ingénieur en chef territorial
- ♦ Madame Carole DESMARAIS – Directrice Déléguée aux Usages numériques à la Région Occitanie - ingénieure en chef territoriale

- ♦ Madame Emilie RUIN – Directrice du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales – ingénieure en chef territoriale – Présidente du jury

Je tiens à remercier chacun des membres du jury qui a contribué à la dynamique collective et à une envie commune de constituer une nouvelle communauté de cadres supérieurs de qualité pour la fonction publique territoriale.

La fluidité et la bonne organisation de ce jury n'aurait bien évidemment pas été possible sans l'écoute, la présence constante, l'accompagnement et le pilotage des services du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et de l'INET. Ainsi je tiens à remercier Monsieur Belkacem MEHADDI, désormais directeur général, Madame Hélène ROLLAND-HEURTEBIZE, directrice de la mobilisation des talents, ainsi que toute l'équipe du service concours et examens professionnels composé de Céline BLOT, Vanessa BURONFOSSE et Nathalie CLOAREC, piloté avec efficacité par Nadège BERLANDIER.

### Les attendus du grade et de l'examen, leur compréhension, un préalable indispensable

Il est vivement recommandé aux candidates et candidats de prendre connaissance et de s'imprégner des documents et textes essentiels au travail à accomplir tant pour présenter son dossier, en particulier le volet motivation, que pour préparer son oral :

- ♦ le décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant création du nouveau cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux et sur l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois,
- ♦ le décret n°2016-208 du 26 février 2016 qui fixe les modalités d'organisation de cet examen,
- ♦ la lettre du cadrage des épreuves publiée sur le site internet du CNFPT,
- ♦ les rapports des jurys des années précédentes présents sur les bilans.

Comme cela a déjà été énoncé dans de précédents rapports de présidence de jury et notamment celui de mon prédécesseur en 2024, « il convient notamment d'avoir à l'esprit que le cadre d'emplois d'ingénieur en chef territoriaux est distinct de celui des ingénieurs territoriaux même si, à la différence d'autres filières, il se dénomment tous deux « ingénieur ». A ce titre, l'évolution vers ce nouveau cadre d'emplois, via l'examen professionnel, n'est pas un continuum reconnaissant le mérite du parcours antérieur, mais une nouvelle dynamique, avec une nouvelle posture dans une carrière ».

### Phase d'admissibilité, du 27 mars au 4 avril 2025

Il s'agit à cette étape d'examiner les dossiers de candidatures en binôme.

La constitution du dossier est cadrée, avec trois documents constitutifs :

- ♦ le parcours professionnel,
- ♦ la lettre de motivation,
- ♦ le rapport sur une réalisation professionnelle.

Il est recommandé aux candidates et candidats de bien prendre connaissance des documents de cadrage et d'accompagnement proposés par le CNFPT avant de se lancer dans la démarche et notamment sur son site Internet ici : <https://www.cnfpt.fr/evoluer/preparation-aux-concours-concours-examens-professionnels/decouvrir-differents-types-concours-examens-professionnels/lexamen-professionnel-dingenieur-ou-ingenieure-territorial-chef/national>

Une courte vidéo dédiée aux examens professionnels des administrateurs territoriaux et ingénieurs en chef rappelle notamment utilement les principaux attendus de la fonction d'ingénieur en chef :

- ♦ Savoir appréhender son environnement ;
- ♦ Identifier et maîtriser tous les enjeux ;
- ♦ Diriger des projets complexes ;
- ♦ Maîtriser les enjeux budgétaires, managériaux, juridiques, sociaux et politiques ;
- ♦ Manager des équipes importantes et multi-métiers.

Ces attendus constituent le fil conducteur de l'évaluation des dossiers d'admissibilité d'une part et guide les questionnements à l'étape orale d'autre part.

Malgré la mise à disposition de ces ressources, les membres du jury ont encore remarqué dans certains cas un écart important entre la qualité des dossiers écrits et les prestations orales. Cette situation, heureusement ponctuelle, m'amène à insister sur la nécessité d'élaborer avec sincérité son dossier d'admissibilité. Les relectures croisées de personnes proches, dont l'expertise est avérée ou ayant déjà réalisé cet exercice restent une ressource pour les candidates et candidats mais il s'agit bien de valoriser un parcours individuel dont il ou elle doit être le/la seul.e auteur.ice. Les membres du jury se sont par ailleurs questionnés sur le possible recours à l'intelligence artificielle générative (IAG) dans la rédaction de certains dossiers.

Les membres du jury invitent les candidates et candidats à utiliser l'IAG comme ils ou elles voudraient la voir employer dans leurs équipes selon un cadre éthique qui permette :

- ♦ De visibiliser le rôle de l'IAG dans son dossier, en toute transparence ;
- ♦ De permettre que ce soit bien le candidat ou la candidate qui soit évalué.e et non une machine ;
- ♦ D'éviter les poncifs, la combinaison assez neutre de mots clés qui finalement desservent le candidat dont l'implication personnelle et l'individualité sont plus difficiles à déceler ;
- ♦ D'avoir un usage conscient sur les données personnelles qui sont injectées dans l'IAG, les éléments d'apprentissage qui sont apportés à l'IAG pour améliorer ses performances, l'énergie et les ressources ainsi consommées.

L'attention à porter à la complémentarité entre les différents documents constituant le dossier d'admissibilité et la non-redondance entre eux a parfois amené les candidats à penser qu'un curriculum vitae pouvait porter à lui seul la description du parcours professionnel.

Les membres du jury souhaitent attirer l'attention des candidates et candidats sur la nécessité de trouver un équilibre visant à donner la vision la plus complète possible du parcours au travers des trois documents, tout en évitant les effets de redondance.

Concernant le projet professionnel, les membres du jury incitent les candidates et candidats à bien clarifier leur rôle dans le projet décrit. Il s'agit principalement d'éviter deux écueils :

- ♦ donner l'impression d'avoir tout fait seul.e ;
- ♦ proposer une description comme si la candidate ou le candidat était extérieur.e au projet.

Les membres du jury attendent un bon équilibre entre description de l'implication de la candidate ou du candidat dans le projet et prise de recul et auto-critique. Un projet qui atteint ses objectifs sans jamais rencontrer une difficulté, un obstacle ou une inflexion ça n'existe pas, pas plus que les individus qui feraient toujours les bons choix au bon moment. L'auto-critique est donc une alliée. La capacité à décrire une action collective et le rôle qu'on pense y avoir joué est également une aptitude recherchée dans la lecture du dossier.

Pour les candidates et candidats qui font le choix d'un projet très opérationnel, il est recommandé de prévoir une mise en perspective plus stratégique au regard des enjeux de la collectivité et du territoire notamment.

A l'issue de cette admissibilité, le jury a décidé que 62 candidats seraient présents à l'oral, pour 21 postes ouverts.

#### L'épreuve d'admission (oral) du 2 au 13 juin 2025

L'oral s'est déroulé au siège du CNFPT à Paris sur deux semaines. Pour les candidats ayant passé avec succès la phase d'admissibilité, le CNFPT propose une session de préparation à l'oral qu'il est pertinent de suivre.

Cet oral, durant lequel les candidates et candidats ont à répondre aux questions des neuf membres du jury, s'est déroulé en deux temps :

- ♦ 15 minutes orientées sur le parcours du candidat dont 4 minutes dédiées à sa présentation ;
- ♦ 25 minutes de questions diverses sur l'univers territorial et ses enjeux, l'actualité, le management, etc.

Cette année le jury a retenu un temps de présentation de 4 minutes, considérant que l'obligation de synthèse ainsi imposée serait de nature à faire ressortir plus aisément les points saillants du parcours. Il est important qu'à l'issue de cette phase de 15 minutes, le jury ait une vision claire des parcours et projets professionnels des candidates et candidats.

Les principaux champs de questionnement déployés pendant les 25 minutes d'échanges permettent ensuite de s'intéresser et d'évaluer les aspects suivants :

- ♦ Des indications sur le savoir-être : il s'agit notamment de percevoir la sincérité des propos, d'identifier un juste équilibre entre humilité et autorité naturelle et de repérer les capacités d'écoute et d'empathie nécessaires au manager.

- ♦ Le jury cherche à explorer, dans la continuité de la phase d'admissibilité, l'équilibre entre dimensions stratégiques et opérationnelles. Cela suppose de disposer d'une capacité à établir une relation itérative entre ces deux aspects. Répondre par exemple que pour régler un problème donné il faut faire un diagnostic, élaborer une stratégie puis un plan d'actions en réunissant les acteurs concernés n'est pas suffisamment opérationnel. Il faut dans chaque réponse chercher à apporter la spécificité de son regard individuel et démontrer une capacité à s'adapter à la particularité d'une situation.
- ♦ Maîtrise des principaux fondamentaux managériaux : outre l'empathie et l'écoute déjà énoncés plus haut, il s'agit de démontrer l'appétence et l'aptitude à animer des collectifs de travail, en respectant les individualités et en les emmenant dans la direction stratégique souhaitée par les élues et élus.
- ♦ Témoigner d'une maîtrise de connaissances « socles » liées notamment au fonctionnement administratif et financier d'une collectivité territoriale. Il s'agit également d'avoir quelques arguments structurés sur des sujets de société comme la parité hommes / femmes, les possibles incidences des actualités nationales ou européennes sur les politiques territoriales...
- ♦ Veille sur l'actualité : il est important dans la période qui s'écoule entre les résultats de l'admissibilité et de l'admission de rester en veille sur l'actualité. Outre la connaissance des évènements, il convient d'être capable en quelques mots d'en proposer une analyse ou une interprétation.
- ♦ Compte tenu de la transversalité des fonctions vers lesquelles s'orientera la candidate ou le candidat, celle-ci / celui-ci doit démontrer une aptitude à sortir de son champ de compétences d'origine, voire à démontrer une ouverture d'esprit dans des champs plus larges (littérature, musique, théâtre...).

Des réponses structurées, synthétiques et claires témoignent de la maîtrise d'un sujet et de la capacité de synthèse de la candidate ou du candidat, nécessaire pour piloter la transversalité.

Il convient enfin d'être en bonne condition physique (repos, alimentation) pour cette phase d'admission : il est important de rester concentré.e.s pendant les 40 minutes pour donner une certaine constance dans les réponses et éviter un sentiment d'irrégularité néfaste à l'impression générale que donne le candidat ou la candidate. Une présence vive et impliquée est attendue dans l'échange. A de nombreuses reprises les membres du jury ont eu le plaisir de constater que ces auditions étaient d'agréables moments d'échanges toujours enrichissants et constructifs. Cette ambiance est très favorable aux candidates et candidats.

Le jury souhaite cette année attirer l'attention des candidates et candidats sur leur positionnement à l'égard des membres du jury. Il est important tant pour les membres du jury que pour les candidates et candidats de se projeter dans une possible future relation professionnelle et de considérer l'exercice sans condescendance de part et d'autre. Il est toutefois important que les candidates et candidats ne prennent pas à partie individuellement ou nominativement les membres du jury pendant l'échange. Le malaise ainsi généré joue plutôt en défaveur de la candidate ou du candidat.

De même, il est tout à fait normal et opportun pour les candidates et candidats de se renseigner en amont de l'oral sur les membres du jury, leurs champs d'expertise, leurs fonctions... Il ne semble toutefois pas du tout approprié de tenter d'entrer en contact avec eux directement ou indirectement en amont des épreuves (via linkedin notamment).

## **SYNTHESE ET CONCLUSION**

Les membres du jury se félicitent du bon niveau général des candidates et candidats en phase d'admission et les remercient pour les échanges bienveillants et riches qu'ont permis leurs auditions.

Il semble important de souligner en synthèse et conclusion les deux principaux points d'attention relevés dans le présent rapport :

- ♦ La prudence dans le recours à l'IAG dans la phase d'admissibilité ;
- ♦ Le discernement avec lequel utiliser Internet et les réseaux sociaux dans la phase préparatoire de l'admission.

Ces deux points de vigilance mettent en lumière la nécessité de prendre du recul dans l'usage que permettent les ressources numériques. Ça n'est pas parce que les choses sont possibles que nous devons absolument les faire. Il convient de s'interroger préalablement sur l'opportunité, l'intérêt et la valeur ajoutée de la mobilisation de ces ressources.

Plus généralement, les candidats sont invités à se positionner comme de futurs ingénieurs en chef lorsqu'ils s'engagent dans cette démarche d'examen professionnel et à inscrire ainsi dossier et audition dans la posture d'un ingénieur en chef capable de saisir la complexité des enjeux, d'en proposer une vision synthétique et systémique, d'identifier les solutions opérationnelles à mettre en œuvre et les ressources nécessaires pour le faire en ayant le souci de s'adapter au public destinataire de ces propositions pour les aider à prendre une décision.

**Emilie RUIN**

Présidente du jury

# DONNÉES STATISTIQUES

## III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Examen professionnel

(70% des lauréats du concours d'ingénieur en chef territorial session 2024) ..... **21 postes**

## IV. PARTICIPATION

	Inscrits	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
<b>Nombre de candidats</b>	225	203	62	21

L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.

### 22 candidatures ont été rejetées

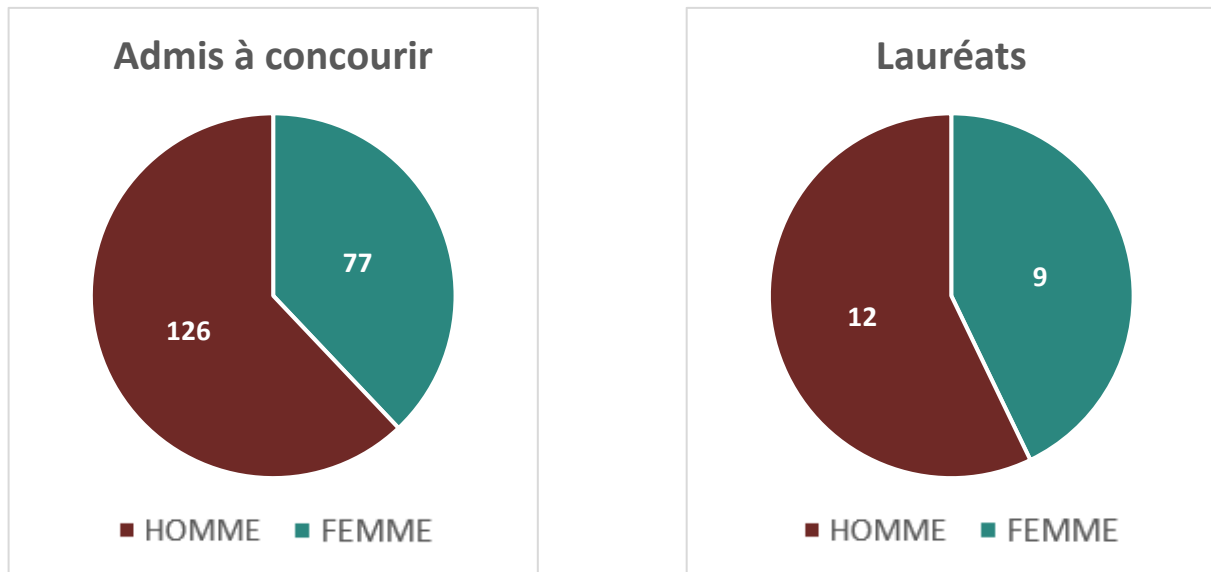
Motifs des rejets	Nombre de rejets
Ancienneté insuffisante	5
Conditions statutaires non conformes	2
Dossier incomplet	2
Dossier non transmis	2
Dossier de session précédente	1
Format du dossier non conforme	7
Grade non conforme	2
Pièces manquantes	1
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>



Les candidats doivent s'assurer qu'ils ont bien fourni toutes les pièces avec leur dossier d'inscription et qu'ils remplissent bien les conditions d'ancienneté. Les candidats doivent également porter une attention particulière au respect du formalisme du dossier (au nombre de pages notamment).

## V. PROFILS DES CANDIDATS

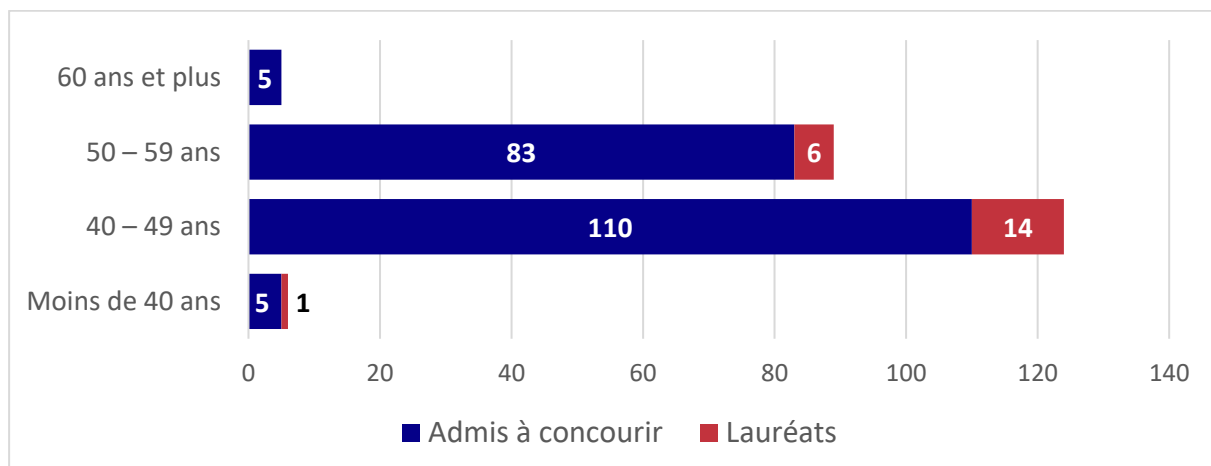
### Genre



Hormis en 2021 (où les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à réussir l'examen) et en 2022 (où la parité femmes/hommes est atteinte chez les lauréats), les hommes sont, en moyenne, depuis 2017, plus nombreux que les femmes à concourir et à réussir l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial.

Session 2025 : 37,9% de femmes admises à concourir et 42,9% de lauréates  
62,1% d'hommes admis à concourir et 57,1% de lauréats

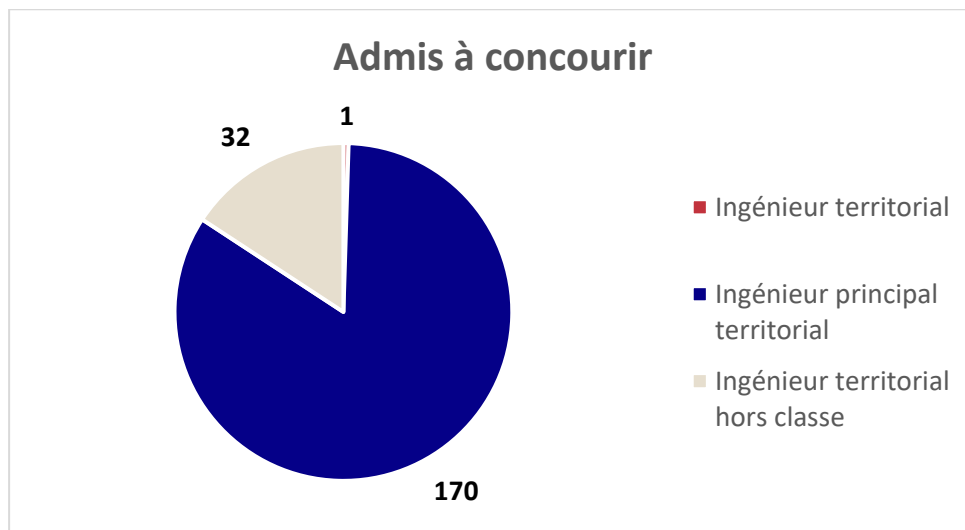
### Age



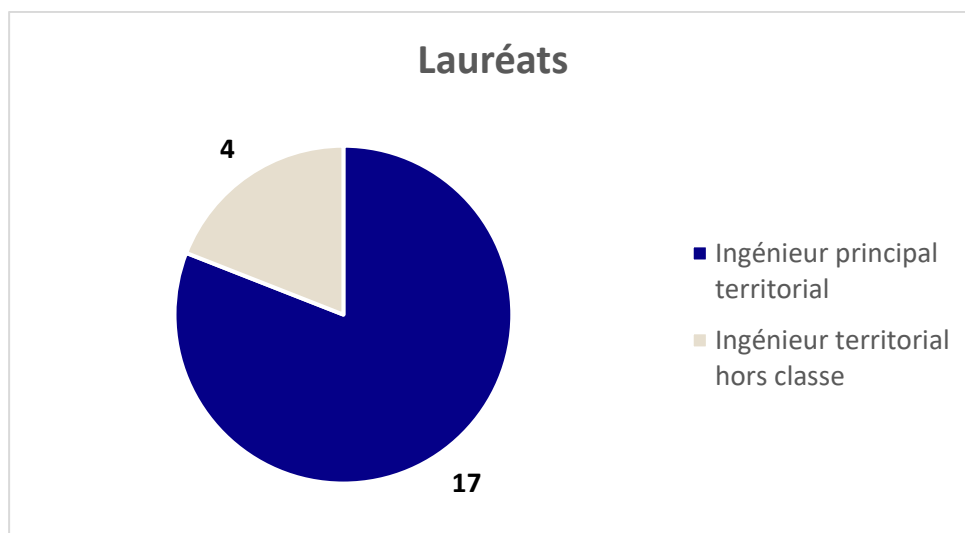
Comme les années précédentes, les candidats de la session 2025 issus de la tranche d'âge 40-49 ans sont les plus nombreux à être admis à concourir (54,2%) et à faire partie des lauréats (66,7%).

## Grade

Rappel : pour s'inscrire à l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial, il faut être, soit sur un grade d'avancement du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, soit membre du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ayant occupé pendant au moins 6 ans un emploi fonctionnel listé dans le décret n° 2016-200 du 26 février 2016.

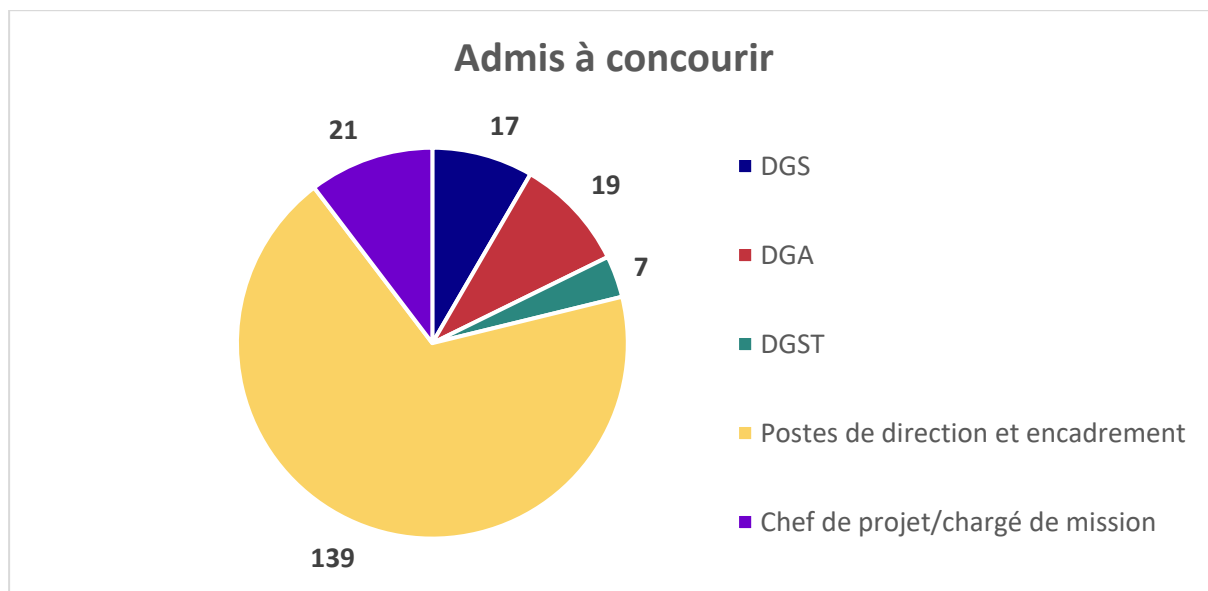


En 2025, les ingénieurs principaux sont les plus nombreux à être admis à concourir (83,7%), ce qui était déjà le cas en 2024 et en 2023.



Les lauréats de la session 2025 sont majoritairement des ingénieurs principaux (81%), ce qui était déjà le cas en 2024 et en 2023.

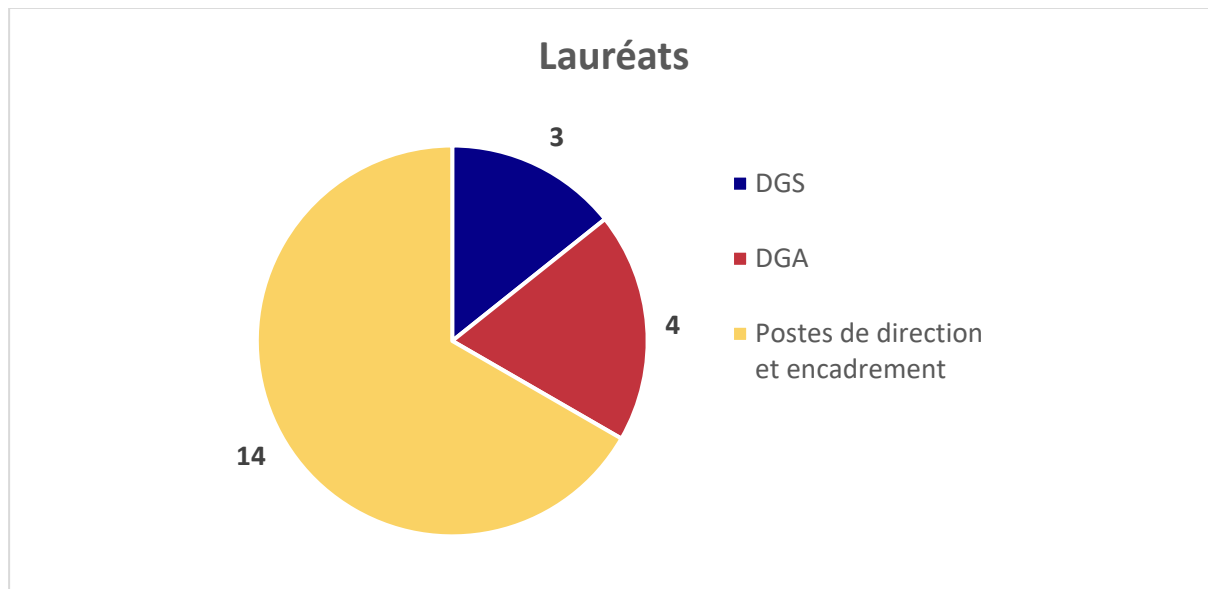
## Fonction



*Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service*

En 2025, 68,5% des candidats admis à concourir occupent des postes de direction et d'encadrement (ils étaient 67,3% en 2024). 10,3% des candidats sont chefs de projet/chargés de mission (10,6% en 2024), 9,4% sont DGA (8,5% en 2024), 8,4% sont DGS (8,5% en 2024) et 3,4% sont DGST (4,6% en 2024). En 2024, 0,5% des admis à concourir faisaient partie de la catégorie « autres », il n'y a pas de candidat dans cette catégorie en 2025.

6 DGS, 16 DGA et 5 DGST admis à concourir travaillent dans des collectivités/intercommunalités de plus de 40 000 habitants.



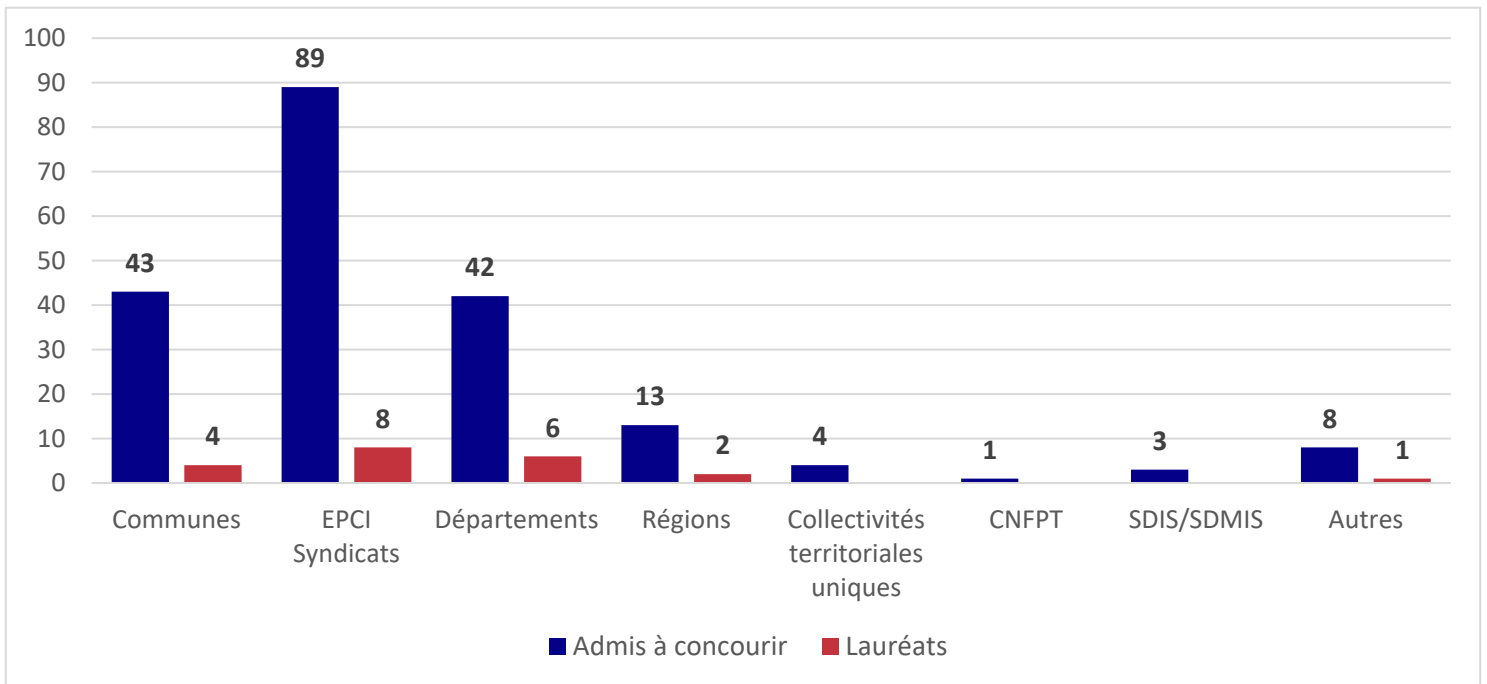
*Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service*

66,7% des lauréats 2025 occupent une fonction de direction et d'encadrement. 19% sont DGA et 14,3% DGS.

En 2024, 63,6% des lauréats étaient sur un poste de direction et d'encadrement.

Parmi les lauréats 2025, 4 DGA travaillent dans des collectivités/intercommunalités de plus de 40 000 habitants.

## Type de collectivité

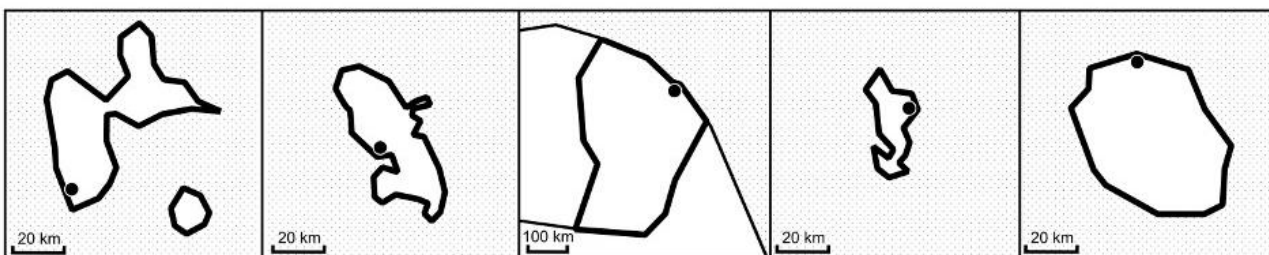
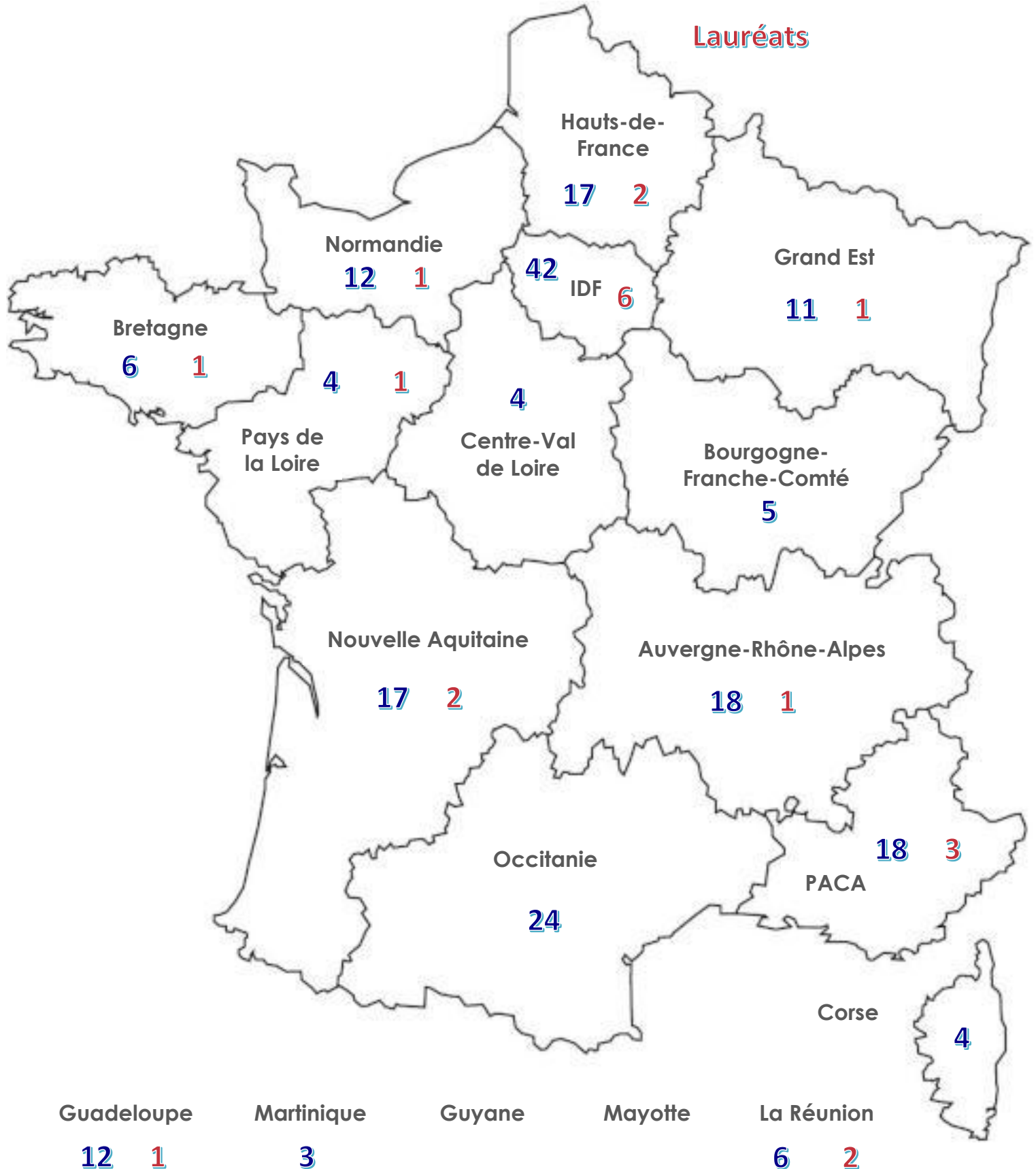


Les intercommunalités (EPCI/syndicats) sont surreprésentées par rapport aux autres collectivités. 43,8% des admis à concourir travaillent en intercommunalités contre 21,2% pour les communes, 20,7% pour les départements et 6,4% pour les régions. 38,1% des lauréats travaillent dans une intercommunalité contre 28,6% pour les départements, 19% pour les communes et 9,5% pour les régions.

Parmi les 203 admis à concourir, 25 candidats travaillent dans des communes de plus de 40 000 habitants et 86 travaillent dans des intercommunalités de plus de 40 000 habitants.

Parmi les lauréats, 1 travaille dans une commune de plus de 40 000 habitants et 8 travaillent dans des intercommunalités de plus de 40 000 habitants.

Lauréats



## Préparation suivie

Une préparation à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel est proposée par le CNFPT (INSET de Dunkerque et INSET de Montpellier).

Sur 21 lauréats, 15 ont suivi une préparation (dont 12 avec le CNFPT).

## VI. NOTES ET SEUILS

### Notes obtenues

	<u>Epreuve d'admissibilité</u>		<u>Epreuve d'admission</u>	
	<b>EXAMEN DU DOSSIER</b> (coef.3)		<b>ENTRETIEN AVEC LE JURY</b> (coef. 5)	
	<b>Admissibles</b>	<b>Lauréats</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Lauréats</b>
Moyenne	14,56	14,56	14,03	16,05

176 candidats admis à concourir ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve d'admissibilité et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

61 candidats admissibles ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve orale d'admission et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

*(note éliminatoire : inférieure à 5/20)*

1 candidat admissible ne s'est pas présenté à l'épreuve orale d'admission.

### Seuil d'admissibilité

**42 points** soit une moyenne de **14/20**

**62 candidats déclarés admissibles par le jury**

### Seuil d'admission

**117,75 points** soit une moyenne de **14,72/20**

**21 candidats déclarés admis par le jury**

---

*Les opérations des concours et des examens professionnels du CNFPT sont certifiées ISO 9001. Cette démarche qualité vise à s'engager dans une amélioration continue de nos process au travers notamment d'une écoute attentive de nos usagers et partenaires.*



Elaboration et organisation des concours et examens professionnels pour le recrutement des cadres de direction de la fonction publique territoriale

Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
80, rue de Reilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12  
Tél. : 01 55 27 44 00 - [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

